



Mairie de GUITALENS-L'ALBAREDE
1, place du Pastel
81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

SEANCE DU Conseil Municipal du 15 avril 2025 – 20h30

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Pierre JOUGLA, BARTHES Christiane, Philippe LAROCHE, Vincent THOMAS, Emmanuelle CALMELS, Anaïs COUVEIGNES

Absents/Excusés : CAMPS Céline, Christopher ALQUIER, Magalie OUDIN procuration à GARDELLE Raymond, Charles CLERC, Corinne ALLUAUME, RENAUD Pascal

Secrétaire : Alain BENAZECH

Monsieur Alain BENAZECH est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 19 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2025.

ORDRE DU JOUR :

Compte Financier Unique 2024 – Budget Communal.

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'année 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	716 954,72 €	Dépenses	405 969,16 €
Recettes	817 866,88 €	Recettes	303 291,77 €
Résultat	100 912,16 €	Résultat	- 102 677,39 €

<i>Résultat d'exécution du budget</i>			
	Résultat de clôture au 31/12/2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture au 31/12/2024
Fonctionnement	243 108,58 €	100 912,16 €	344 020,74 €
Investissement	- 16 056,62 €	- 102 677,39 €	- 118 734,01 €
Total	227 051,96 €	- 1 765,23 €	225 286,73 €

- constate la régularité des opérations,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et clôture la séance.

Compte Financier Unique 2024 – Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'année 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, concernant le budget assainissement (13221)

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	63 503,07 €	Dépenses	65 975,45 €
Recettes	91 476,33 €	Recettes	79 630,44 €
Résultat	27 973,26 €	Résultat	13 654,99 €

<i>Résultat d'exécution du budget</i>			
	Résultat de clôture au 31/12/2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture au 31/12/2024
Fonctionnement	48 089,16 €	27 973,26 €	76 062,42 €
Investissement	- 35 113,44 €	13 654,99 €	- 21 458,45 €
Total	12 975,72 €	41 628,25 €	54 603,97 €

- constate la régularité des opérations,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats 2024.

Budget communal.

Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M57, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Vu :

- l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement, s'élevant à : 344 020.74 €,
- le déficit d'investissement cumulé de la section d'investissement s'élevant à : 118 734.01 €,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses qui présentent un solde : 154 883.26 €,
Compte tenu des restes à réaliser en recettes qui présentent un solde : 262 432.00 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

- En recette de fonctionnement sur le budget 2025 : 332 835.47 €
- En déficit d'investissement sur le budget 2025 : - 118 734.01 €
- Affectation du résultat (compte 1068) : 11 185.27 €

Budget assainissement.

Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M49, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Vu :

- l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement, s'élevant à : 46 062.42 €,
- le déficit d'investissement cumulé de la section d'investissement s'élevant à : 21 458.45 €,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses qui présentent un solde :
0.00 €,
Compte tenu des restes à réaliser en recettes qui présentent un solde :
0.00 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

- En recette de fonctionnement sur le budget 2025 : 54 603.97 €
- En déficit d'investissement sur le budget 2025 : - 21 458.45 €
- Affectation du résultat (compte 1068) : 21 458.45 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales de 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - La Taxe sur le Foncier Bâti au taux de | 46.06 % |
| - La Taxe sur le Foncier Non Bâti au taux de | 79.49 % |
| - La Cotisation Foncière des Entreprises au taux de | 23.58 % |
| - La Taxe d'Habitation au taux de..... | 16.53 % |

Subventions aux associations 2025.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2025 :

- | | |
|---|---|
| - Amicale des Sapeurs-Pompiers St Paul Cap de Joux | 500.00 € |
| - Association USEP Guitalens-l'Albarède | 750.00 € |
| - Croix Rouge | 100.00 € |
| - Ecole de Foot Pays d'Agout | 50 € par enfant |
| - La Band'à VW | 2 000.00 € |
| - Comité des Fêtes de Guitalens-l'Albarède | 3 000.00 € |
| - Ping Pong St Paulais | 50 € par enfant |
| - Au Pays Imaginaire | 50 € par enfant |
| - Foyer Socio-éducatif collège Vielmur | 5 € par élèves |
| - MAM « Ô comme 3 pommes » | 300 € |
| - Restos du cœur | 200 € |
| - SSIAD de Puyalurens | 250 € |
| - APE des écoles de Guitalens-l'Albarède et Serviès | 10 € par enfant de la commune scolarisé |
| - École de musique Pays d'Agout | 50 € par enfant |

Le Conseil vote aussi la participation de l'arbre de Noël des écoles :

- Association OCCE Guitalens-l'Albarède-Serviès 20.00 €/enfant.

Approbation du budget communal 2025.

Monsieur le Maire présente les budgets 2025 :

Budget primitif Budget Communal 2025

Section de fonctionnement	Dépenses :	1 054 922.47 €
	Recettes :	1 054 922.47 €
Section d'investissement	Dépenses :	905 267.27 €
	Recettes :	905 267.27 €

Le budget primitif communal 2025 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du budget assainissement 2025.

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2025 :

Budget primitif Service Assainissement 2025.

Section de fonctionnement	Dépenses :	144 977.97 €
	Recettes	144 977.97 €
Section d'investissement	Dépenses :	78 882.45 €
	Recettes :	78 882.45 €

Le budget primitif assainissement 2025 est approuvé à l'unanimité.

Admission en non-valeur – budget communal

Sur proposition du SGC de Castres par courrier explicatif du 04/04/2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes tels qu'annexés dans le tableau joint à la présente délibération,

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 914.89 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Questions diverses :

- Point sur les mouvements de départs et d'entrées de locataires au 2, place du Pastel et départ de la locataire au 6, place du Pastel.
- Vente du cabinet médical : le Conseil Municipal propose de faire une contre-offre à l'offre initiale de 150 000 €, à hauteur de 165 000 €. Une nouvelle rencontre avec l'éventuel acheteur va être programmée.
- Remerciements de l'association de la Band'à VW pour l'aide des employés communaux.
- Départ en retraite de Mme FERREY-ENJALBERT Christel

Fin de la séance : 22h30

Le Maire,
Raymond GARDELLE

Le Secrétaire de séance,
Alain BENAÏCHE

Affiché le.....

Mis en ligne sur www.guitalens-lalbarede.fr